

Réunion du Conseil Municipal
Du 12 novembre 2012 à 20h30
PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 novembre 2012 à la Mairie sur convocation en date du 02/11/2012 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, MAZEAU, LUCHON, KOWALSKI, BUISSON, LE PECULIER, PATAUD et Mmes RIFFAUD, DEXET, BOUGOUIN et NADAUD.

Procuration : 1

Ouverture de la séance à 20h30.

M. GARREAU est désigné secrétaire de séance.

Après lecture du PV de la séance du 05/10/2012 aucune observation n'a été faite.

- **Dossier 1 : Création poste d'ATSEM 1^{ère} classe et fermeture poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe**

M. le Maire indique que Mme BROS a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/12/2012. L'article R412-127 du Code des Communes dit que toute classe maternelle doit bénéficier d'un agent occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines.

Mme BROS n'ayant que le grade d'Adjoint technique 1^{ère} classe, il faut créer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe et fermer le poste de Mme BROS. Le poste créé serait un poste à temps non complet, annualisé à 30,45/35^{ème} (entretien de l'école maternelle compris) et serait pourvu à compter du 07/01/2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'ATSEM 1^{ère} classe, à temps non complet (30,45/35^{ème}) et de supprimer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe. Il approuve ainsi le tableau des effectifs à compter du 01/01/2013 :

- 1 Attaché
- 1 Rédacteur
- 1 Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 7 Adjoints techniques de 2^{ème} classe
- 2 ATSEM 1^{ère} classe

- **Dossier 2 : Recrutement contractuelle pour besoin occasionnel Ecole Maternelle**

M. le Maire explique qu'en attendant de recruter un ATSEM au 07/01/2013, il faut assurer l'intérim du poste de Mme BROS du 3 au 21 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent non titulaire, pour faire face à un besoin occasionnel à l'école maternelle, du 3 au 21 décembre 2012.

- Dossier 3 : Participation de la Collectivité à la protection sociale de ses agents

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions du décret N°2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents. Lors de la séance du 05/10/2012, le Conseil Municipal avait décidé de participer à hauteur de 10€ par agent (sur un temps complet) pour les cotisations PREVOYANCE (maintien de salaire). Le Comité Technique paritaire ayant donné un avis favorable le 30/10/2012, l'Assemblée doit se prononcer définitivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De participer** à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- **De verser** une participation mensuelle de **10€** (temps complet) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation sera proratisée pour les temps non complets.

- Dossier 4 : Renouvellement MAD Agents Espaces verts au CCAS

M. le Maire précise que la mise à disposition actuelle de Dominique BOULEGUE et de Benoît CHIQUET au CCAS pour l'entretien des espaces verts de la Maison de Retraite s'achève au 31/12/2012. Le CCAS propriétaire de ces espaces verts, ne disposant pas du personnel nécessaire, il explique qu'il faut reconduire cette mise à disposition pour 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise à disposition des deux agents des Espaces Verts de la Commune au CCAS, à temps non complet, à titre gratuit, pour l'année 2013.

M. GARREAU demande à ce que les agents établissent le décompte des heures passées à la Maison de Retraite sur un an.

- Dossier 5 : Lande des Jarosses : bail civil avec le CREN

M. le Maire rappelle que par délibération du 04/07/2011, le Conseil Municipal avait décidé de passer un bail civil avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (CREN) pour une durée de 10 ans ; Le CREN assurerait ainsi l'entretien et la préservation de la Lande des Jarosses et contribuerait à son développement. M. le Maire demande à l'Assemblée de fixer les conditions du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise les éléments suivants :

- Le bail civil avec le CREN porte sur deux parcelles :
 - B510, 4140 m²,
 - B513, 11 130m²,
- Sa durée : 10 ans
- Redevance annuelle : l'euro symbolique
- Notaire : Me MORANGE, notaire à St-Auvent. Le Maire ou le 1^{er} adjoint sont autorisés à le signer.

- **Dossier 6 : Loyers bâtiments communaux**

Lors de la réunion du 05/10/2012, il avait été demandé à la commission qui s'occupe des loyers de réfléchir à une possible modification des loyers des logements vacants de la Commune. Mmes MORANGE, DEXET et M. KOWALSKI proposent donc à l'Assemblée de fixer les loyers suivants :

- Résidence de la Gorre, F3 92 M² : 410€ au lieu des 452,57€ charges non comprises
- Résidence de la Gorre, F3 80 M² : 390€ au lieu des 434,30€ charges non comprises
- 1^{er} étage Perception, 88 m², 370€ au lieu des 400€, charges non comprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces nouveaux loyers.

- **Dossier 7 : Admission en non-valeur exercice 2005**

Mme la perceptrice propose de passer en non-valeur la somme de 534,93€, exercice 2005, titre établi au nom d'une entreprise aujourd'hui dissoute pour un avoir sur des travaux de bâtiment.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Hors ordre du jour, M. le Maire demande à l'Assemblée si elle d'accord pour aborder deux sujets : la clôture des budgets des lotissements du Chapelot et des Côteaux du Chapelot et l'attribution de compensation versée par la CCVG. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Clôture des budgets des lotissements**

Mme la Perceptrice a demandé la clôture comptable du budget du lotissements des Côteaux du Chapelot, les opérations étant complètement achevées, de même que celui des ateliers-relais toujours ouvert comptablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la clôture de ces deux budgets.

- **Attribution de compensation.**

Ce sujet n'appelle pas de décision du Conseil Municipal cependant M. le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal.

Il évoque la dernière réunion de la CCVG et rappelle ce qu'est l'attribution de compensation : part sur l'ancienne taxe professionnelle reversée par la CCVG aux communes après retenue des charges des services transférés. Pour St-Laurent/Gorre le montant s'élève à 268 000€ par an. A la création de la CCVG les attributions ont été fixées définitivement. Elles ne peuvent être modifiées, compte tenu par exemple de l'activité économique, qu'avec l'accord à l'unanimité des membres de la CCVG.

Aujourd'hui, plusieurs communes de la CCVG ont subi des pertes d'entreprises. Si on devait réviser l'attribution, St-Laurent serait le plus touché (168 000€ en moins). Appliquer une proportion logique n'est pas envisageable compte tenu des budgets des communes ; il faut donc trouver un accord.

Cependant il y a blocage, l'idée étant de diminuer un peu la perte de St-Laurent/Gorre et de ne pas rien répercuter sur les autres communes hors éventuellement Cognac-la-Forêt.

M. le Maire demande l'avis à l'Assemblée.

M. KOWALSKI dit qu'il serait bien de clore le dossier en acceptant de baisser de 150 000€ l'attribution de compensation due à St-Laurent afin de faire avancer les projets communautaires.

M. CHALARD dit qu'il n'est pas d'accord du tout sur le fait que seule la Commune de St-Laurent paye. La Commune en effet paye en effet plus que sa part pour que des projets d'intérêt général aboutissent : caserne de sapeurs-pompiers, caserne de gendarmerie...

M. GARREAU dit que le redécoupage des communautés de communes est pour 2015. Est-ce judicieux de modifier les attributions maintenant. Il dit que la Commune est la 5^{ème} commune sur le Département au niveau des taxes locales. Il préférerait baisser les taxes en 2013.

En conclusion, M. le Maire laisse une semaine aux conseillers pour réfléchir à la question avant la prochaine réunion de la CCVG.

Questions diverses :

- Balayeuse : M. GARREAU dit que la demande de subvention n'a pas été retenue par l'Agence de l'Eau au titre de 2012. Il faudrait renouveler une demande pour 2013.
- M. LUCHON dit qu'il n'a pas trouvé de sono pour le marché de Noël. Il faudrait peut-être envisager d'investir dans des haut-parleurs l'année prochaine.

Fin de séance 22h.

Le Secrétaire,

Le Maire,